



CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

Saison 2020/2021

A – Réaffiliations.....	2
B – Abonnements Ping Pong Mag.....	2
C – Licences.....	3
C1 – Prise de licence.....	3
C2 – Contrôle et vérification des licences.....	5
C3 – Licences événementielles et titres de participation.....	5
D – Mutations.....	5
E – Protection des licenciés.....	7
F – Protection des données personnelles.....	7

ANNEXES

1 – Catégories d'âge.....	8
2 – Tarifs 2020/2021	
Ligue.....	9
Comité Départemental des Alpes du Sud.....	10
Comité Départemental des Alpes Maritimes.....	11
Comité Départemental des Bouches du Rhône.....	12
Comité Départemental du Var.....	13
Comité Départemental du Vaucluse.....	14
3 – Documents à télécharger.....	15
4 – Notices d'utilisation à télécharger.....	16

A – REAFFILIATIONS

1. Tarifications

La cotisation : elle correspond à la participation des associations aux frais de fonctionnement de la fédération, de la Ligue régionale et des Comités Départementaux.

Montant des droits : (voir annexe, Tarifs 2020/2021 par département)

2. Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue via l'espace « MonClub », menu « réaffiliation/fiche club ». L'indication du Président, secrétaire, trésorier et correspondant du club est impérative. Le président, le secrétaire et le trésorier devront posséder obligatoirement une licence traditionnelle validée.

De plus, toute modification nécessaire d'informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle devront s'effectuer via la fiche club. Une notice détaillée concernant cette fonctionnalité est disponible sur la page d'aide de « MonClub » (lien en annexe).

3. Attestation d'affiliation

Elle peut être éditée via l'espace « MonClub » - « réaffiliation/fiche club ». Une fois le club affilié, le logiciel proposera un bouton « Editer attestation affiliation » dans la fiche club.

4. Attestation d'assurance

Elle peut être éditée via l'espace « MonClub » - « réaffiliation/fiche club ». Une fois le club affilié, le logiciel proposera un bouton « Editer attestation assurance » dans la fiche club.

B – ABONNEMENTS A PING PONG MAG

1. Tarifications

Abonnement club pour la saison : six numéros, de septembre à août. Trois formules disponibles : papier, numérique (pour PC, tablettes et smartphones), papier + numérique.

Abonnement papier	39,00 €
Abonnement papier étranger	55,00 €
Abonnement numérique	18,00 €
Abonnement papier + abonnement numérique	45,00 €
Ping Pong Mag au numéro	8,00 €

2. Procédure

Le renouvellement et la création s'effectuent via l'espace « MonClub ». Pour éviter toute interruption de service de ces abonnements, les mises à jour et renouvellements devront se faire au plus tard le 15 juillet 2020.

C – LICENCES

1. Tarifications

Voir annexe (Tarifs 2020/2021 par département).

2. Catégories d'âge

Voir annexe.

3. Procédure

L'établissement des licences se fait via l'espace « MonClub ».

- **La saisie de l'adresse réelle de tout licencié est impérative.** Les zones « Adresse » doivent donc être obligatoirement remplies.
- **La saisie de l'adresse électronique est obligatoire.** Elle permettra au licencié de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT. A défaut d'adresse électronique du licencié, l'attestation de licence sera envoyée au correspondant du club. La protection des données personnelles doit être assurée (voir F – Protection des données personnelles en page 7).
- **La saisie du lieu et du nom de naissance sont nécessaires** dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère des Sports. **Par lieu de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licence (tous types de licence) pour les personnes majeures à la date de saisie de la création de licence.**

▪ C1 – PRISE DE LICENCE

1. Fonctionnalité

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein a la possibilité d'effectuer les opérations de licenciation uniquement pour les personnes de nationalité française ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse (pays classé C).

Pour les joueurs étrangers (pays classés E), la licence doit être demandée à la Ligue (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs).

2. Paiement des licences

La Ligue envoie une facture en fonction des statistiques au 30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin.

3. Contrôle

La FFTT ou la Ligue peuvent à tout moment contrôler la possession des documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

4. Certification médicale

- Les différents cas :

- a. Présenter un certificat de non-contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **Certificat médical présenté** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat aura une validité de 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements via l'attestation décrite dans le cas b. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en b. perd sa validité de 3 ans. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un certificat médical ne peut pas être utilisé pour plus de deux renouvellements successifs de licence avec l'attestation décrite en cas b.
- b. Présenter une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical (n° 20-10). Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir répondu « non » à toutes les questions et avoir fourni au cours de la saison précédente ou celle d'avant (si une attestation d'auto-questionnaire a été fournie la saison précédente), un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
Dans ce cas, la mention « **Certificat médical présenté** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc...

- Cas particulier des non-licenciés :

Pour les non-licenciés auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

5. Procédure de demande de licence

- Pour les **1ères demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations**, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n° 20-2 et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire).
Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire. Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter la Ligue qui contactera elle-même la fédération (voir F – protection des données personnelles en page 7).
- Pour les **renouvellements**, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence 20-2. Il doit **fournir** au responsable du club les pièces nécessaires concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour l'auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français.
- Le club **récupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et s'assure de l'exactitude des informations transmises (identité, orthographe, date, lieu et nom de naissance, adresse postale et électronique, etc...).

- Le club procède ensuite à la prise de licence directement dans l'espace « MonClub ». Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à la Ligue qui procédera à la prise de licence.

▪ C2 – CONTROLE ET VERIFICATION DE LA LICENCIATION

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- Par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par le club,
- Par présentation de l'attestation collective imprimée par le club,
- Par accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence> (avec un ordinateur ou un smartphone),
- Via l'application de la FFTT sur smartphones (Android et IOS). Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

▪ C3 – LICENCES EVENEMENTIELLES ET TITRES DE PARTICIPATION

Les licences événementielles sont saisies par les Ligues ou les Comités Départementaux. Les autres titres de participation sont saisis par les clubs.

D – MUTATIONS

L'accord pour un cas de transfert ou de mutation quelle qu'en soit la forme (ordinaire ou exceptionnelle) ne vaut pas « licence ». Il faudra procéder aux formalités de demande de licence telles que décrites ci-dessus, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.

Pour qu'une demande soit valable (mutation ou transfert), le joueur devra fournir le document administratif rempli et signé au club recevant qui le conserve. Les demandes sont faites en ligne par les clubs et validées en ligne par la Ligue.

1. Mutations ordinaires

- Toute mutation de joueur numéroté et de joueur intégrant pour la première fois les pôles France et les pôles espoirs est de la seule compétence de la commission nationale des Statuts et Règlements. Les autres sont de la compétence de la Ligue.
- Les demandes de mutation doivent être formulées :

Entre le 15 mai et le 15 juin 2020 inclus

Pour tous les licenciés

Entre le 15 mai et le 14 août 2020 inclus

Pour les joueurs et joueuses devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B

- Le classement à retenir est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.
- Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation 20.3 (lien en annexe). Il est également téléchargeable dans la rubrique « Téléchargement » de l'espace « MonClub ».
- L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et remis au président de l'association recevante. Celui-ci saisit par la suite la demande dématérialisée via l'espace « MonClub » à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour cette demande sera celle de la saisie qui déterminera aussi le type de mutation.
- A l'issue de la validation de la demande, une notification par mail est envoyée à toutes les parties.
- Les modalités de paiement des droits de mutation sont définies comme suit :
 - Les mutations pour les joueurs numérotés sont à régler en totalité directement à la FFTT. Le club recevant pourra procéder à un paiement en ligne directement dans l'espace « MonClub » ou adresser un chèque ou un virement à la FFTT.
 - Les mutations des joueurs non numérotés seront à régler par les clubs à la Ligue qui établira une facture.
 - Les demandes de mutation pour les joueurs nés entre 2011 et 1999 donnent droit à versement éventuel d'indemnités de formation.
- Demande de licence pour les joueurs mutés :
 - Dans le cas des joueurs classés « E », l'association remplit l'imprimé de demande de licence (n° 20-2), sans oublier de cocher la case « MUTATION », et l'adresse à la Ligue.
 - Dans les autres cas (hors joueurs classés E), l'association ne peut effectuer la demande que lorsque la mutation a été validée par la Ligue.
- Le licencié sollicitant une mutation ordinaire :
 - Ne peut le faire qu'une seule fois au cours de cette période ;
 - Reste licencié au titre de l'association quittée jusqu'au 30 juin ;
 - Est « muté » pour l'association d'accueil pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet de la nouvelle saison. La date du 1^{er} juillet est mentionnée sur la licence à l'emplacement prévu à cet effet. En cas de refus de mutation, le joueur redevient qualifié, à compter du 1^{er} juillet de la nouvelle saison, pour l'association qu'il souhaitait quitter.

2. Mutations exceptionnelles (voir règlement administratif fédéral, page 85)

La tarification est identique à celle des mutations ordinaires. Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation 20.3 (téléchargeable via l'espace « MonClub »), puis saisies via l'espace « MonClub ».

Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mars 2021

Elles ne peuvent être accordées que dans les cas particuliers ci-dessous :

- Raison professionnelle,
- Changement de centre scolaire ou universitaire,
- Mise à la retraite,
- Demandeur d'emploi
- Déménagement (uniquement pour les joueurs classés de 5 à 12)
- Suite à la dissolution de l'association

En cas de mutations successives, à partir du la deuxième mutation au cours d'une même saison, le coût de la mutation est doublé et le surcoût est ensuite rétrocédé au club quitté.

E – PROTECTION DES LICENCES

1. Certificat médical

Voir « LICENCES » - Certification médicale.

2. Assurances

Les déclarations d'accident doivent être adressées à declaration@maif.fr, copie fftt@fftt.email. Le formulaire conseillé est téléchargeable dans la rubrique « Téléchargement » de l'espace « MonClub ». Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec la MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie est limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires (les conditions et les garanties complémentaires figurent sur le site fédéral dans la rubrique « Jouer-Licences-Assurances ».

Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.

F – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Fichier informatique

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée :

- Soit au service informatique de la FFTT (delegue.rgpd@fftt.email)
- Soit à la Ligue qui fera le nécessaire
- Le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fft.com/espacelicencie>)

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Ainsi, en cas de non-renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter la Ligue qui contactera lui-même la fédération.

Catégories d'âge saison 2020/2021

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	Nés en 1940 Et avant	Vétéran 5
	du 1 ^{er} Janvier 1941 au 31 Décembre 1950	Vétéran 4
	du 1 ^{er} Janvier 1951 au 31 Décembre 1960	Vétéran 3
	du 1 ^{er} Janvier 1961 au 31 Décembre 1970	Vétéran 2
	du 1 ^{er} Janvier 1971 au 31 Décembre 1980	Vétéran 1
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1981 au 31 Décembre 2002	Senior
JUNIORS	Nés en 2003	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2004	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2005	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2006	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2007	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2008	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2009	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2010	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2011	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2012 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

TARIFS SAISON 2020 / 2021
LIGUE

Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) – sur la saison dernière	
Moins de 10 licenciés traditionnels	10.00 €
De 11 à 20 licenciés traditionnels	20.00 €
De 21 à 50 licenciés traditionnels	30.00 €
De 51 à 100 licenciés traditionnels	40.00 €
De 101 à 150 licenciés traditionnels	50.00 €
150 licenciés traditionnels et plus	60.00 €

ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES	
Pré Régional (PN)	283.00 €
Régional 1 (R1)	263.00 €
Régional 2 (R2)	222.00 €
Régional 3 (R3)	167.00 €
JA1 niveaux national, PN, R1, R2 (par phase et par équipe)	175.00 €

ENGAGEMENT AUTRES COMPÉTITIONS	
Grand Prix des Jeunes (par joueur)	2.50 €
Championnat Vétérans (par joueur)	10.50 €
Coupe Vétérans (par équipe)	10.50 €

FORMATIONS	
(Jeune) Initiateur de Club (IC)	300.00 €
Jeune animateur fédéral (JAF) – animateur fédéral (AF)	300.00 €
entraîneur fédéral (EF)	350.00 €
CQP (Moniteur Tennis de Table) - Formation	600.00 €
CQP (Moniteur Tennis de Table) – Stage perfectionnement	600.00 €
Arbitre Régional (AR)	80.00 €
Juge Arbitre 1 (JA1)	100.00 €

PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Absence à l'Assemblée Générale	100.00 €
Absence non excusée :	
Grand Prix Jeunes, Top 8, Détection, Championnat et Coupe Vétérans	16.00 €
Critérium Fédéral	15.00 €
Championnat par équipes :	
Equipe incomplète (doublée à chaque fois)	16.00 €
Absence JA pour officier	100.00 €
Absence JA sur la feuille	100.00 €
Absence JA à l'engagement (par équipe)	100.00 €
Feuille non saisie dans SPID	10.00 €
Feuille non envoyée	10.00 €
Anomalie sur la feuille (par anomalie)	3.00 €

TARIFS SAISON 2020 / 2021
COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES DU SUD

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
AFFILIATION 1ère année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
RE AFFILIATION	75,00 €	40,00 €	26,60 €	141,60 €
LICENCES TRADITIONNELLES				
vétérans - Seniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Juniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Cadets	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Minimes	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Benjamins - Poussins	13,15 €	11,85 €	6,00 €	31,00 €
LICENCES PROMOTIONNELLES				
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40 €	5,00 €	2,00 €	14,40 €
Cadets - Minimes	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
Benjamins - Poussins	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
CRITERIUM FEDERAL				
Vétérans - Seniors	17,00 €	7,50 €	2,50 €	27,00 €
Juniors - Cadets - Minimes	8,00 €	4,30 €	4,20 €	16,50 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	Gratuit	2,50 €	10,50 €
MUTATIONS MASCULINES				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	157,00 €	153,00 €	310,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	157,00 €	128,00 €	285,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	105,00 €	71,00 €	176,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	68,00 €	163,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	26,00 €	111,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	26,00 €	101,00 €
MUTATIONS FEMININES				
Classés 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	105,00 €	61,00 €	166,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	58,00 €	153,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	21,00 €	106,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	21,00 €	96,00 €

BAREMES SAISON 2020 / 2021
COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
AFFILIATION 1ère année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
RE AFFILIATION	75,00 €	40,00 €	8,00 €	123,00 €
LICENCES TRADITIONNELLES				
vétérans - Seniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Juniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Cadets	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Minimes	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Benjamins - Poussins	13,15 €	11,85 €	6,00 €	31,00 €
LICENCES PROMOTIONNELLES				
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40 €	5,00 €	2,00 €	14,40 €
Cadets - Minimes	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
Benjamins - Poussins	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
CRITERIUM FEDERAL				
Vétérans - Seniors	17,00 €	7,50 €	5,77 €	30,27 €
Juniors	8,00 €	4,30 €	8,36 €	20,66 €
Cadets - Minimes	8,00 €	4,30 €	7,36 €	19,66 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	Gratuit	5,50 €	13,50 €
MUTATIONS MASCULINES				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	157,00 €	45,00 €	202,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	157,00 €	45,00 €	202,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	105,00 €	30,00 €	135,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	30,00 €	125,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	15,00 €	100,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	15,00 €	90,00 €
MUTATIONS FEMININES				
Classés 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	105,00 €	30,00 €	135,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	30,00 €	125,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	15,00 €	100,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	15,00 €	90,00 €

BAREMES SAISON 2020 / 2021
COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
AFFILIATION 1ère année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
RE AFFILIATION	75,00 €	40,00 €	8,00 €	123,00 €
LICENCES TRADITIONNELLES				
vétérans - Seniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Juniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Cadets	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Minimes	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Benjamins - Poussins	13,15 €	11,85 €	6,00 €	31,00 €
LICENCES PROMOTIONNELLES				
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40 €	5,00 €	2,00 €	14,40 €
Cadets - Minimes	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
Benjamins - Poussins	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
CRITERIUM FEDERAL				
Vétérans - Seniors	17,00 €	7,50 €	5,30 €	29,80 €
Juniors - Cadets - Minimes	8,00 €	4,30 €	2,10 €	14,40 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	Gratuit	Gratuit	8,00 €
MUTATIONS MASCULINES				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	157,00 €	153,00 €	310,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	157,00 €	128,00 €	285,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	105,00 €	71,00 €	176,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	68,00 €	163,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	26,00 €	111,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	26,00 €	101,00 €
MUTATIONS FEMININES				
Classés 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	105,00 €	61,00 €	166,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	58,00 €	153,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	21,00 €	106,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	21,00 €	96,00 €

BAREMES SAISON 2020 / 2021
COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
AFFILIATION 1ère année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
RE AFFILIATION	75,00 €	40,00 €	90,00 €	205,00 €
LICENCES TRADITIONNELLES				
vétérans - Seniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Juniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Cadets	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Minimes	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Benjamins - Poussins	13,15 €	11,85 €	6,00 €	31,00 €
LICENCES PROMOTIONNELLES				
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40 €	5,00 €	2,00 €	14,40 €
Cadets - Minimes	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
Benjamins - Poussins	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
CRITERIUM FEDERAL				
Vétérans - Seniors	17,00 €	7,50 €	22,00 €	46,50 €
Juniors - Cadets - Minimes	8,00 €	4,30 €	19,00 €	31,30 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	Gratuit	19,00 €	27,00 €
MUTATIONS MASCULINES				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	157,00 €	200,00 €	357,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	157,00 €	200,00 €	357,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	105,00 €	115,00 €	220,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	105,00 €	200,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	80,00 €	165,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	80,00 €	155,00 €
MUTATIONS FEMININES				
Classés 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	105,00 €	115,00 €	220,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	105,00 €	200,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	80,00 €	165,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	80,00 €	155,00 €

BAREMES SAISON 2020 / 2021
COMITE DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
AFFILIATION 1ère année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
RE AFFILIATION	75,00 €	40,00 €	8,00 €	123,00 €
LICENCES TRADITIONNELLES				
vétérans - Seniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Juniors	22,15 €	26,50 €	8,35 €	57,00 €
Cadets	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Minimes	13,15 €	12,00 €	7,85 €	33,00 €
Benjamins - Poussins	13,15 €	11,85 €	6,00 €	31,00 €
LICENCES PROMOTIONNELLES				
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40 €	5,00 €	2,00 €	14,40 €
Cadets - Minimes	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
Benjamins - Poussins	3,50 €	3,10 €	0,00 €	6,60 €
CRITERIUM FEDERAL				
Vétérans - Seniors	17,00 €	7,50 €	5,60 €	30,10 €
Juniors - Cadets - Minimes	8,00 €	4,30 €	6,70 €	19,00 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	Gratuit	Gratuit	8,00 €
MUTATIONS MASCULINES				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	157,00 €	60,00 €	217,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	157,00 €	60,00 €	217,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	105,00 €	50,00 €	155,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	50,00 €	145,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	35,00 €	120,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	35,00 €	110,00 €
MUTATIONS FEMININES				
Classés 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	105,00 €	58,00 €	163,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	95,00 €	58,00 €	153,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	85,00 €	37,00 €	122,00 €
Classés 9 et moins	0,00 €	75,00 €	37,00 €	112,00 €

Documents à télécharger

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN Tous les documents ci-dessous sont téléchargeables dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB »
07-1	Demande d'affiliation	http://www.fftt.com/doc/administratif/07-1-aff.pdf
20-2	Demande de licence	http://www.fftt.com/doc/administratif/20-2-licence.pdf
20-3	Demande de mutation	http://www.fftt.com/doc/administratif/20-3-mut.pdf
20-4	Demande de transfert promotionnel	http://www.fftt.com/doc/administratif/20-4-transpromo.pdf
20-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	http://www.fftt.com/doc/administratif/20-9-certificat.pdf
20-10	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire	http://www.fftt.com/doc/administratif/20-10-autoquestionnaire.pdf
07-5	Récapitulatif administratif et financier	http://www.fftt.com/doc/administratif/07-5-raf.pdf
	Assurances*	<p>Avis de déclaration de sinistre : http://www.fftt.com/doc/administratif/A1-avis-de-declaration-de-sinistre.pdf</p> <p>Résumé des garanties : http://www.fftt.com/doc/administratif/A2-resume-des-garanties.pdf</p> <p>Conditions particulières : http://www.fftt.com/doc/administratif/A3-conditions-particulieres.pdf</p> <p>Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident : http://www.fftt.com/doc/administratif/A4-bulletin-adhesion-aux-options-complementaire.pdf</p>

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique "La FFTT" ainsi que dans la rubrique « Assurances » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB ».

ANNEXE 5

Notices d'utilisation

Désignation	Lien
Notice administrative « MonClub »	http://www.fft.com/doc/administratif/monclub_admin.pdf
Notice réaffiliation « MonClub »	http://www.fft.com/doc/administratif/docreaffiliation.pdf
Notice Ping Pong Mag « MonClub »	http://www.fft.com/doc/administratif/docpingpongmag.pdf
Notice sportive « MonClub »	http://www.fft.com/doc/administratif/monclub_sportif.pdf
Notice administrative « spidweb »	http://www.fft.com/spidweb/doc/spidweb_admin.pdf
Notice sportive « spidweb »	http://www.fft.com/spidweb/doc/spidweb_sportif.pdf